

Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 20 mai 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Entre mépris et condescendance, Bachelot ne veut pas d'ordre infirmier, mais des infirmières aux ordres !

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, a indiqué hier à l'Assemblée Nationale qu'elle soutenait la proposition de loi d'Yves Bur visant à restreindre le champ de compétence de l'Ordre Infirmier au seul monde libéral.

Le sentiment qui domine aujourd'hui à la lecture des très nombreuses réactions des infirmiers qui interpellent la FNI, est celui de la consternation et de la colère :

- Consternation parce que la ministre attend avant tout des infirmières qu'elles obéissent. Dès lors, la règle s'appliquerait aussi à leurs instances ordinales qui devraient se soumettre aux ordres du ministère.
- Colère parce les infirmières libérales s'estiment victimes d'une discrimination intolérable de la part de la ministre.

L'histoire de la profession d'infirmière au cours de ces 40 dernières années fut marquée par trois évolutions majeures, la première en 1978 avec la reconnaissance d'un champ d'autonomie, communément appelé « rôle propre » que nous devons à Simone Veil, et la seconde en 1996 avec la loi portant création d'un Ordre infirmier grâce au courage politique de Xavier Bertrand, également à l'origine de la prescription infirmière, que d'aucuns ont qualifié de « révolution culturelle ».

Avec Roselyne Bachelot et les quelques mandarins ou pseudo experts qui l'entourent, allons-nous assister au retour des « cornettes » ? Les infirmières devront-elles ressortir leurs vieilles banderoles « ni bonnes, ni nonnes, ni connes » en perspective des élections présidentielles de 2012 ?

En effet, dès le 26 mai 2008, dans un article consacré à la création de l'ordre national des infirmiers, l'hebdomadaire Marianne nous informait que le cabinet ministériel appliquerait cette loi votée sous Xavier Bertrand, en précisant qu'on soupirait dans l'entourage de la ministre sur le mode : « *Franchement, on s'en serait bien passé de cet ordre infirmier !* »

Si la FNI perçoit difficilement ce qui autorisait à l'époque les conseillers de la ministre à sortir ainsi de la réserve qui leur est habituellement imposée de part leur fonction, nous avons clairement à l'esprit ce qui provoque aujourd'hui ces « soupirs ministériels ».

- Nous percevons bien l'inquiétude de Madame Bachelot dont la volonté était de faire voler en éclat le décret infirmier dans son projet de loi HPST, à l'insu de la profession, sans discernement et connaissance technique des impacts directs de ce choix pris encore une fois en chambre par des technocrates déconnectés des réalités et sans réelle concertation.

.../...

Siège social : 7, rue Godot-de-Mauroy – 75009 PARIS – Tél. : 01 47 42 94 13 – Fax : 01 47 42 90 82

Internet : <http://www.fni.fr> – E-mail : fni@fni.fr

Siret : 302 999 024 000 11

- Nous percevons aussi en quoi la création de l'ordre national des infirmiers « votée sous Xavier Bertrand », vient jouer les troubles fête. L'indépendance d'un ordre professionnel interlocuteur de droit des pouvoirs publics sur tous les sujets qui concernent la qualité et la sécurité des soins infirmiers peut à juste titre être perçue comme une contrainte et un empêchement de pensée unique au moment où pour des raisons économiques, on aurait tendance à vouloir faire faire « n'importe quoi » à « n'importe qui ».
- Nous percevons enfin l'inquiétude du ministère de voir se détériorer « les relations cordiales » qu'il entretient avec les centrales syndicales, relations qui de toute évidence n'ont pas été perturbées par l'inquiétude, voire l'exaspération croissante d'une profession confinée dans le rôle étriqué d'exécutant dévoué dans lequel il persiste à vouloir la maintenir. Les syndicats professionnels représentatifs n'ont pas cette « chance » d'être reçus aussi cordialement que les centrales syndicales par la ministre, sur des sujets qui concernent pourtant directement la qualité, la sécurité et l'accessibilité aux soins infirmiers. Il suffit pour s'en convaincre de se référer au récent blocage de la gare Montparnasse par les infirmiers anesthésistes que la ministre n'a pas daigné entendre.

La FNI déplore vivement, dans un contexte de crise des vocations sans précédent pour les métiers de la santé, et dans un pays où 50 000 infirmières diplômées n'exercent plus leur profession, que la ministre de la Santé soit incapable de percevoir le formidable regain de dynamisme que représentent la construction de cet ordre réunissant enfin les infirmières salariées du public, du privé et les infirmières libérales autour de leurs valeurs communes, bien déterminées à construire leur ordre sous le signe de la modernité.

Contact presse :

FNI

01 47 42 94 13